

## DEMANDES PRESENTÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVEN TIONNA BLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
<b>1) CAYLUS</b> Rénovation énergétique d'un bâtiment communal (CARSAC) salle à usages multiples – 1ère tranche SUMR/ACO03416	260 000,00 €	130 000 €	130 000 €	18%	<b><u>23 400 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15 juin 2017. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 130 000 € HT pourrait être accordée à la commune.					
<b>2) DONZAC</b> Réhabilitation de l'ancienne école SUMR/ACO03421	255 797,34 €	130 000 €	125 797 €	12%	<b><u>15 600 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21 septembre 2017. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 125 797 € HT pourrait être accordée à la Commune.					
<b>3) ESPINAS</b> Modification du système d'éclairage à la salle des fêtes SUMR/ACO03381	11 619,00 €	11 619 €	-	38% (*)	<b><u>4 415 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21 septembre 2017. (*) Le taux d'aide a été ramené à 38% au lieu de 45% pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTre (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).					
<b>4) SAINT AIGNAN</b> Gros travaux au foyer rural SUMR/ACO03548	26 107,41 €	26 107 €	-	31,20%	<b><u>8 145 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 25 septembre 2017.					
<b>5) SÉRIGNAC</b> Création d'un local associatif SUMR/ACO03478	26 729,41 €	26 729 €	-	23,40%	<b><u>6 254 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30 juin 2017.					
<b>6) C.C. PAYS DE SERRES EN QUERCY</b> Rénovation et extension de la crèche à Lauzerte SUMR/ACO03439	165 706,00 €	100 000 €	65 706 €	12%	<b><u>12 000 €</u></b>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 67 706 € HT pourrait être accordée à la commune.					

**2<sup>ÈME</sup> TRANCHE**

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
<b>7) SAINT MICHEL</b> Rénovation à la salle des fêtes SUMR/ACO02501	93 076,00 € dont reliquat : 74 076 €	19 000 €	12%	<b><u>2 280 €</u></b>

**DEMANDES PRÉSENTÉES  
DANS LE CADRE D'UN CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE**

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
<b>8) CASTELSARRASIN</b> Rénovation de la maison des Associations communales (maison Magne) – Tranche complémentaire SUMR/ACO03296	184,958.17 €	100,000 €	84,958 €	12%	<b><u>12,000 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat régional unique du PETR du Pays Garonne Quercy Gascogne – année 2017. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 84 958 € HT pourrait être accordé à la commune .					
<b>9) CAUSSADE</b> Revitalisation et requalification du centre bourg – construction d'une halle SUMR/ACO03412	1,291,825.00 €	500,000 €	-	15%	<b><u>75,000 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28 avril 2017. Dossier présenté dans le cadre du contrat régional unique du PETR Midi Quercy – année 2017.					
<b>10) FENEYROLS</b> Aménagement d'un bâtiment communal (ancien hôtel des Thermes) tranche unique SUMR/ACO003433	277,912.00 €	100,000 €	-	45%	<b><u>45,000 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat régional unique du PETR Midi Quercy – année 2017.					

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
<b>11) LABASTIDE SAINT PIERRE</b> Réaménagement des salles de réunion de l'ancienne mairie SUMR/ACO03177	297,074.59 €	130,000 €	130,000.00 €	12%	<b><u>15,600 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat régional unique du PETR Garonne Quercy Gascogne année 2017. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 130 000 € HT pourrait être accordée à la commune.					
<b>12) SAINT NICOLAS DE LA GRAVE</b> Création d'une maison de services au public située dans l'aile ouest du château Richard Coeur de Lion SUMR/ACO03108	351,579.00 €	130,000 €	130 000 €	12%	<b><u>15,600 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat régional unique du PETR du Pays Garonne Quercy Gascogne – année 2017. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 130 000 € HT pourrait être accordée à la commune.					
<b>13) SAINT NICOLAS DE LA GRAVE</b> Rénovation énergétique et accessibilité aux locaux périscolaires SUMR/ACO03237	172,692.00 €	130,000 €	42 692 €	12%	<b><u>15,600 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat régional unique du PETR du Pays Garonne Quercy Gascogne – année 2017. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 42 692 € pourrait être accordée à la commune.					

**TOTAL..... 250 894 €**

Le Président,

Christian ASTRUC